

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

Version 2.7      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4893079-00011      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 17.09.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD  
Industrie Nord 1  
6105 Schachen - Switzerland

Téléphone : +41 41 499 97 97

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|                                                                                    |                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2 | H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1                  | H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.                                                                     |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1              | H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                          |

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

Version 2.7      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4893079-00011      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 17.09.2019

- Pictogrammes de danger :
- Mention d'avertissement : Attention
- Mentions de danger : H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence : **Prévention:**  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
**Intervention:**  
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.  
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Moxidectin

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont les risques pour l'environnement aquatique sont inconnus: 38,3 %

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

| Nom Chimique                         | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------|--------------------------|
| acide 4,4'-méthylènebis[3-hydroxy-2- | 22204-24-6                                                |                | >= 30 - < 50             |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

Version 2.7      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4893079-00011      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 17.09.2019

|                                                                                                  |                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| naphtoïque], composé avec (E)-1,4,5,6-tétrahydro-1-méthyl-2-[2-(2-thiényl)vinyl]pyrimidine (1:1) | 244-837-1                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |              |
| Moxidectin                                                                                       | 113507-06-5                          | Acute Tox. 3; H301<br>Acute Tox. 4; H332<br>Eye Irrit. 2; H319<br>Repr. 2; H361d<br>STOT RE 1; H372<br>(Système nerveux central)<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 1;<br>H410<br><br>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10.000<br>Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10.000 | >= 1 - < 2,5 |
| Éthanol#                                                                                         | 64-17-5<br>200-578-6<br>603-002-00-5 | Flam. Liq. 2; H225<br>Eye Irrit. 2; H319<br><br>Limite de concentration spécifique<br>Eye Irrit. 2; H319<br>>= 50 %                                                                                                                                                                                                              | >= 0,1 - < 1 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.  
#: Substance volontairement divulguée

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 2.7     | 30.09.2023        | 4893079-00011     | Date de la première version publiée: 17.09.2019 |

- peau : savon et beaucoup d' eau.  
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.  
Faire appel à une assistance médicale.  
Laver les vêtements avant de les remettre.  
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.  
Faire appel à une assistance médicale.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de soufre

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 2.7     | 30.09.2023        | 4893079-00011     | Date de la première version publiée: 17.09.2019 |

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.  
Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.  
Conseils pour une manipulation : Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, va-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

Version 2.7      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4893079-00011      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 17.09.2019

tion sans danger

peurs ou aérosols.  
Ne pas avaler.  
Éviter le contact avec les yeux.  
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.  
Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène :

Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :  
Oxydants forts  
Substances et mélanges autoréactifs  
Peroxydes organiques  
Explosifs  
Gaz

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                                            | No.-CAS    | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base    |
|-------------------------------------------------------|------------|------------------------------------|------------------------|---------|
| acide 4,4'-méthylènebis[3-hydroxy-2-naphtoïque], com- | 22204-24-6 | TWA                                | 250 µg/m3 (OEB 2)      | Interne |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

Version 2.7      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4893079-00011      Date de dernière parution: 04.04.2023  
 Date de la première version publiée: 17.09.2019

|                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |                             |                                      |         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----------------------------|--------------------------------------|---------|
| posé avec (E)-1,4,5,6-tétrahydro-1-méthyl-2-[2-(2-thiényl)vinyl]pyrimidine (1:1)                                                                                                                                                                                                       |             |                             |                                      |         |
| Glycérine                                                                                                                                                                                                                                                                              | 56-81-5     | VME (poussières inhalables) | 50 mg/m <sup>3</sup>                 | CH SUVA |
| Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.                                                                                                                                                                                    |             |                             |                                      |         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             | VLE (poussières inhalables) | 100 mg/m <sup>3</sup>                | CH SUVA |
| Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.                                                                                                                                                                                    |             |                             |                                      |         |
| Moxidectin                                                                                                                                                                                                                                                                             | 113507-06-5 | TWA                         | 10 µg/m <sup>3</sup> (OEB 3)         | Interne |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             | limite d'essuyage           | 100 µg/100 cm <sup>2</sup>           | Interne |
| Éthanol                                                                                                                                                                                                                                                                                | 64-17-5     | VME                         | 500 ppm<br>960 mg/m <sup>3</sup>     | CH SUVA |
| Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. |             |                             |                                      |         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             | VLE                         | 1.000 ppm<br>1.920 mg/m <sup>3</sup> | CH SUVA |
| Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. |             |                             |                                      |         |

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition   | Effets potentiels sur la santé  | Valeur                |
|---------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|-----------------------|
| Glycérine           | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets locaux      | 56 mg/m <sup>3</sup>  |
|                     | Consommateurs      | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 229 mg/kg p.c./jour   |
|                     | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets locaux      | 33 mg/m <sup>3</sup>  |
| Propylèneglycol     | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets locaux      | 10 mg/m <sup>3</sup>  |
|                     | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 168 mg/m <sup>3</sup> |
|                     | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets locaux      | 10 mg/m <sup>3</sup>  |
|                     | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 50 mg/m <sup>3</sup>  |
| Éthanol             | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 950 mg/m <sup>3</sup> |
|                     | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 343 mg/kg p.c./jour   |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

Version 2.7      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4893079-00011      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 17.09.2019

|  |               |                      |                                 |                       |
|--|---------------|----------------------|---------------------------------|-----------------------|
|  | Consommateurs | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 114 mg/m <sup>3</sup> |
|  | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 206 mg/kg p.c./jour   |
|  | Consommateurs | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 87 mg/kg p.c./jour    |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement      | Valeur                       |
|---------------------|--------------------------------------|------------------------------|
| Glycérine           | Eau douce                            | 0,885 mg/l                   |
|                     | Eau de mer                           | 0,0885 mg/l                  |
|                     | Utilisation/rejet intermittent(e)    | 8,85 mg/l                    |
|                     | Station de traitement des eaux usées | 1000 mg/l                    |
|                     | Sédiment d'eau douce                 | 3,3 mg/kg poids sec (p.s.)   |
|                     | Sédiment marin                       | 0,33 mg/kg poids sec (p.s.)  |
| Propylèneglycol     | Sol                                  | 0,141 mg/kg poids sec (p.s.) |
|                     | Eau douce                            | 260 mg/l                     |
|                     | Eau douce - intermittent             | 183 mg/l                     |
|                     | Eau de mer                           | 26 mg/l                      |
|                     | Station de traitement des eaux usées | 20000 mg/l                   |
|                     | Sédiment d'eau douce                 | 572 mg/kg poids sec (p.s.)   |
| Éthanol             | Sédiment marin                       | 57,2 mg/kg poids sec (p.s.)  |
|                     | Sol                                  | 50 mg/kg poids sec (p.s.)    |
|                     | Eau douce                            | 0,96 mg/l                    |
|                     | Eau douce - intermittent             | 2,75 mg/l                    |
|                     | Eau de mer                           | 0,79 mg/l                    |
|                     | Station de traitement des eaux usées | 580 mg/l                     |
|                     | Sédiment d'eau douce                 | 3,6 mg/kg poids sec (p.s.)   |
|                     | Sédiment marin                       | 2,9 mg/kg poids sec (p.s.)   |
|                     | Sol                                  | 0,63 mg/kg poids sec (p.s.)  |
|                     | Oral(e) (Empoisonnement secondaire)  | 380 Aliments mg / kg         |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Les technologies de confinement appropriées pour les contrôles des composés sont exigées pour contrôler à la source et pour empêcher la migration de composés vers des zones non contrôlées (par exemple, les dispositifs de confinement à face ouverte).

Minimiser la manipulation ouverte.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

Version 2.7      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4893079-00011      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 17.09.2019

### Équipement de protection individuelle

|                                   |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection des yeux/du visage     | : | Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.<br>Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées.<br>Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des poussières, des brouillards ou aérosols. |
| Protection des mains              | : |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Matériel                          | : | Gants résistant aux produits chimiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Remarques                         | : | Prévoir deux paires de gants.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Protection de la peau et du corps | : | Uniforme de travail ou veste de laboratoire.<br>Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'éviter les surfaces exposées de la peau.<br>Utilisez des techniques de déshabillage appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés.                  |
| Protection respiratoire           | : | Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.<br>L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 14387                                                                                                                       |
| Filtre de type                    | : | Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                       |   |                       |
|-------------------------------------------------------|---|-----------------------|
| État physique                                         | : | pâte                  |
| Couleur                                               | : | jaune                 |
| Odeur                                                 | : | Donnée non disponible |
| Seuil olfactif                                        | : | Donnée non disponible |
| Point de fusion/point de congélation                  | : | Donnée non disponible |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : | Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                          | : | Non applicable        |
| Inflammabilité (liquides)                             | : | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supé-                           | : | Donnée non disponible |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

Version 2.7      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4893079-00011      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 17.09.2019

---

rieure / Limite d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Non applicable

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Non applicable

Poids moléculaire : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

Version 2.7      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4893079-00011      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 17.09.2019

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

**acide 4,4'-méthylènebis[3-hydroxy-2-naphtoïque], composé avec (E)-1,4,5,6-tétrahydro-1-méthyl-2-[2-(2-thiényl)vinyl]pyrimidine (1:1):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 24.000 mg/kg

DL50 (Souris): > 24.000 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

Version 2.7      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4893079-00011      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 17.09.2019

DL50 (Chien): 2.000 mg/kg

### **Moxidectin:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 106 mg/kg

DL50 (Souris): 42 - 84 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 3,28 mg/l  
Durée d'exposition: 5 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

CL50 (Rat): 2,87 - 4,06 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signalé

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : DL50 (Rat): 394 mg/kg  
Voie d'application: Intrapéritonéal

DL50 (Souris): 84 mg/kg  
Voie d'application: Intrapéritonéal

DL50 (Rat): > 640 mg/kg  
Voie d'application: Sous-cutané

DL50 (Souris): 263 mg/kg  
Voie d'application: Sous-cutané

### **Éthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 124,7 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Moxidectin:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation légère de la peau

#### **Éthanol:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

Version 2.7      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4893079-00011      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 17.09.2019

Résultat : Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **Moxidectin:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation modérée des yeux

##### **Éthanol:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **Moxidectin:**

Type de Test : Test de Buehler  
Voies d'exposition : Dermale  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

##### **Éthanol:**

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Souris  
Résultat : négatif

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

**acide 4,4'-méthylènebis[3-hydroxy-2-naphtoïque], composé avec (E)-1,4,5,6-tétrahydro-1-méthyl-2-[2-(2-thiényl)vinyl]pyrimidine (1:1):**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

Version 2.7      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4893079-00011      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 17.09.2019

### **Moxidectin:**

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif
- Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Résultat: négatif
- Type de Test: test in vitro  
Système d'essais: Escherichia coli  
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Aberration chromosomique  
Espèce: Rat  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Résultat: négatif
- Type de Test: Essai de synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur des hépatocytes de mammifères in vivo  
Espèce: Rat  
Type de cellule: Cellules du foie  
Résultat: négatif

### **Éthanol:**

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Résultat: négatif
- Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le rongeur (cellule germinale) (in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: équivoque

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Moxidectin:**

- Espèce : Souris  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 années  
NOAEL : 4,5 Poids corporel mg / kg  
Résultat : négatif
- Espèce : Rat

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

Version 2.7      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4893079-00011      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 17.09.2019

Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 années  
NOAEL : 4,5 Poids corporel mg / kg  
Résultat : négatif

Espèce : Chien  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 1 années  
NOAEL : 0,5 Poids corporel mg / kg  
Résultat : négatif

### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

#### **acide 4,4'-méthylènebis[3-hydroxy-2-naphtoïque], composé avec (E)-1,4,5,6-tétrahydro-1-méthyl-2-[2-(2-thiényle)vinyl]pyrimidine (1:1):**

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 3.000 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 1.000 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

#### **Moxidectin:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité générale sur la génération F1: LOAEL: 0,8 Poids corporel mg / kg  
Symptômes: Réduction du poids du fœtus., Mortalité fœtale.  
Résultat: Aucune incidence sur la fécondité., Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

Type de Test: Etude de toxicité pour la reproduction sur trois générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité générale sur la génération F1: LOAEL: 0,8 Poids

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

|                |                                 |                                    |                                                                                             |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Version<br>2.7 | Date de révision:<br>30.09.2023 | Numéro de la FDS:<br>4893079-00011 | Date de dernière parution: 04.04.2023<br>Date de la première version publiée:<br>17.09.2019 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|

- corporel mg / kg  
Symptômes: Réduction du poids du fœtus., Mortalité fœtale.  
Résultat: Aucune incidence sur la fécondité., Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.
- Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 10 Poids corporel mg / kg  
Toxicité embryo-fœtale.: LOAEL: 10 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Malformations squelettiques.  
Remarques: Les effets ont été constatés uniquement aux doses toxiques pour la mère.
- Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 5 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 10 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Aucune incidence tératogène., Aucune incidence toxique sur l'embryon.
- Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

### Éthanol:

- Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Composants:

#### **Moxidectin:**

- Organes cibles : Système nerveux central  
Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

Version 2.7      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4893079-00011      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 17.09.2019

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

**acide 4,4'-méthylènebis[3-hydroxy-2-naphtoïque], composé avec (E)-1,4,5,6-tétrahydro-1-méthyl-2-[2-(2-thiényle)vinyle]pyrimidine (1:1):**

Espèce : Chien  
NOAEL : 10 mg/kg  
LOAEL : 30 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 3 jr  
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce : Chien  
NOAEL : 600 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 19 jr  
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce : Chien  
NOAEL : 600 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 30 jr  
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce : Chien  
NOAEL : 600 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 jr  
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

#### **Moxidectin:**

Espèce : Souris  
NOAEL : 3,9 mg/kg  
LOAEL : 15,4 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 4 Sem.  
Symptômes : Tremblements

Espèce : Rat  
NOAEL : 3,9 mg/kg  
LOAEL : 7,9 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 13 Sem.  
Organes cibles : Système nerveux central  
Symptômes : Tremblements, Salivation

Espèce : Chien  
NOAEL : 0,3 mg/kg  
LOAEL : 0,9 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 jours

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

Version 2.7      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4893079-00011      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 17.09.2019

Organes cibles : Système nerveux central  
Symptômes : Tremblements, Lacrimation, Salivation

Espèce : Chien  
NOAEL : 0,3 mg/kg  
LOAEL : 0,87 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 52 Sem.  
Organes cibles : Système nerveux central  
Symptômes : Tremblements, Lacrimation

### Éthanol:

Espèce : Rat  
NOAEL : 1.280 mg/kg  
LOAEL : 3.156 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 90 jours

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Expérience de l'exposition humaine

#### Composants:

#### **acide 4,4'-méthylènebis[3-hydroxy-2-naphtoïque], composé avec (E)-1,4,5,6-tétrahydro-1-méthyl-2-[2-(2-thiényl)vinyl]pyrimidine (1:1):**

Ingestion : Symptômes: Douleur abdominale, Nausée, Vomissements, Diarrhée, Migraine, Vertiges, Fièvre

#### **Moxidectin:**

Inhalation : Remarques: Aucune donnée humaine n'est disponible.  
Contact avec la peau : Remarques: Aucune donnée humaine n'est disponible.  
Contact avec les yeux : Remarques: Aucune donnée humaine n'est disponible.  
Ingestion : Remarques: Aucune donnée humaine n'est disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

Version 2.7      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4893079-00011      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 17.09.2019

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Composants:

**acide 4,4'-méthylènebis[3-hydroxy-2-naphtoïque], composé avec (E)-1,4,5,6-tétrahydro-1-méthyl-2-[2-(2-thiényle)vinyle]pyrimidine (1:1):**

##### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Effets toxiques ne peuvent pas être exclus

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Effets toxiques ne peuvent pas être exclus

##### **Moxidectin:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,0006 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,0002 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,00003 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,087 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10.000

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10.000

##### **Éthanol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Ceriodaphnia (puce d'eau)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 11,5 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 2.7     | 30.09.2023        | 4893079-00011     | Date de la première version publiée: 17.09.2019 |

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 6.500 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 9,6 mg/l  
Durée d'exposition: 9 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Éthanol:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 84 %  
Durée d'exposition: 20 jr

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **Moxidectin:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,7

##### **Éthanol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,35

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 2.7     | 30.09.2023        | 4893079-00011     | Date de la première version publiée: 17.09.2019 |

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- |                       |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit               | : | Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.<br>Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.<br>Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.<br>Ne pas jeter les déchets à l'égout. |
| Emballages contaminés | : | Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.<br>Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.                                                                                                                                                                                        |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- |      |   |         |
|------|---|---------|
| ADN  | : | UN 3077 |
| ADR  | : | UN 3077 |
| RID  | : | UN 3077 |
| IMDG | : | UN 3077 |
| IATA | : | UN 3077 |

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- |      |   |                                                                                       |
|------|---|---------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN  | : | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.<br>(Moxidectin) |
| ADR  | : | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.<br>(Moxidectin) |
| RID  | : | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.<br>(Moxidectin) |
| IMDG | : | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.<br>(Moxidectin)                    |
| IATA | : | Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.<br>(Moxidectin)                    |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

Version 2.7      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4893079-00011      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 17.09.2019

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|             | Classe | Risques subsidiaires |
|-------------|--------|----------------------|
| <b>ADN</b>  | : 9    |                      |
| <b>ADR</b>  | : 9    |                      |
| <b>RID</b>  | : 9    |                      |
| <b>IMDG</b> | : 9    |                      |
| <b>IATA</b> | : 9    |                      |

### 14.4 Groupe d'emballage

|                                                  |                 |
|--------------------------------------------------|-----------------|
| <b>ADN</b>                                       |                 |
| Groupe d'emballage                               | : III           |
| Code de classification                           | : M7            |
| Numéro d'identification du danger                | : 90            |
| Étiquettes                                       | : 9             |
| <b>ADR</b>                                       |                 |
| Groupe d'emballage                               | : III           |
| Code de classification                           | : M7            |
| Numéro d'identification du danger                | : 90            |
| Étiquettes                                       | : 9             |
| Code de restriction en tunnels                   | : (-)           |
| <b>RID</b>                                       |                 |
| Groupe d'emballage                               | : III           |
| Code de classification                           | : M7            |
| Numéro d'identification du danger                | : 90            |
| Étiquettes                                       | : 9             |
| <b>IMDG</b>                                      |                 |
| Groupe d'emballage                               | : III           |
| Étiquettes                                       | : 9             |
| EmS Code                                         | : F-A, S-F      |
| <b>IATA (Cargo)</b>                              |                 |
| Instructions de conditionnement (avion cargo)    | : 956           |
| Instruction d'emballage (LQ)                     | : Y956          |
| Groupe d'emballage                               | : III           |
| Étiquettes                                       | : Miscellaneous |
| <b>IATA (Passager)</b>                           |                 |
| Instructions de conditionnement (avion de ligne) | : 956           |
| Instruction d'emballage (LQ)                     | : Y956          |
| Groupe d'emballage                               | : III           |
| Étiquettes                                       | : Miscellaneous |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

Version 2.7      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4893079-00011      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 17.09.2019

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

Polluant marin : oui

#### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 2.000 kg

#### Autres réglementations:

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et

Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 2.7     | 30.09.2023        | 4893079-00011     | Date de la première version publiée: 17.09.2019 |

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. Le produit appartient au groupe chimique 2 selon l'Ordonnance sur les produits chimiques suisse (OChim 813.11).

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

|       |   |               |
|-------|---|---------------|
| DSL   | : | non déterminé |
| AICS  | : | non déterminé |
| IECSC | : | non déterminé |

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

#### Texte complet pour phrase H

|       |   |                                                                                                                |
|-------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H225  | : | Liquide et vapeurs très inflammables.                                                                          |
| H301  | : | Toxique en cas d'ingestion.                                                                                    |
| H319  | : | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                       |
| H332  | : | Nocif par inhalation.                                                                                          |
| H361d | : | Susceptible de nuire au fœtus.                                                                                 |
| H372  | : | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400  | : | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                                                   |
| H410  | : | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                        |

#### Texte complet pour autres abréviations

|                 |   |                                                                       |
|-----------------|---|-----------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox.      | : | Toxicité aiguë                                                        |
| Aquatic Acute   | : | Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique                  |
| Aquatic Chronic | : | Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique              |
| Eye Irrit.      | : | Irritation oculaire                                                   |
| Flam. Liq.      | : | Liquides inflammables                                                 |
| Repr.           | : | Toxicité pour la reproduction                                         |
| STOT RE         | : | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée |
| CH SUVA         | : | Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail            |
| CH SUVA / VME   | : | valeur moyenne d'exposition                                           |
| CH SUVA / VLE   | : | valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée              |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

Version 2.7      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4893079-00011      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 17.09.2019

dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

### Classification du mélange:

|                   |      |
|-------------------|------|
| STOT RE 2         | H373 |
| Aquatic Acute 1   | H400 |
| Aquatic Chronic 1 | H410 |

### Procédure de classification:

|                   |
|-------------------|
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Pyrantel Pamoate / Moxidectin Formulation

|         |                   |                   |                                                    |
|---------|-------------------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023              |
| 2.7     | 30.09.2023        | 4893079-00011     | Date de la première version publiée:<br>17.09.2019 |

---

transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR